

**CE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES,
LES FRANÇAIS N'EN VEULENT PAS !**

**POUR LE REJETER, TOUS EN GRÈVE
POUR MANIFESTER!**

Vous êtes Salarié du Privé?

Les syndicats ont déposé un préavis au plan national. Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez vous déclarer gréviste la journée ou à minima le temps de participer aux manifestations.

Vous êtes Salarié du Public, ou du Privé Chargé d'une Mission de Service Public?

Un préavis doit être déposé 5 jours francs avant le début de la grève. Celui-ci doit être déposé à l'autorité administrative par une organisation syndicale ou par l'agent.

**LE DROIT DE GRÈVE EST CONSTITUTIONNEL
VOTRE EMPLOYEUR DOIT LE RESPECTER !**

Besoin de plus d'informations?
Contactez Force Ouvrière
Drôme Ardèche
Tel: 04 75 82 40 40
Mel: contact@fo2607.fr

